

Procès-verbal du Conseil municipal du 08 avril 2026

**Séance du mercredi 8 avril 2026
à 20:30 à Salle des associations**

Quorum : 6

Membres présents :

Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT, Romane LEROY, Mélody PAGNY, Yannick BOUTEILLER

Membres excusés et représentés par pouvoir : néant

Membres Absents : néant

Président de séance : Jean-Patrick AUDOUX

Secrétaire de séance : Brigitte VIBERT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	
1	Désignation d'un secrétaire de séance	
2	Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026	
3	Présentation et approbation du Compte financier unique 2025 (CFU)	
4	Présentation et approbation du budget primitif 2026	
5	Vote des taux d'imposition 2026	
6	Subventions aux associations pour 2026	
7	Etape du Tour de la Manche du 28 mai 2026	
8	Questions diverses	

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 20 mars 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme Céline CARBONNEL LEBOUVIER. Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal le valident ou demandent à le modifier.

Mr Yannick Lebouteiller demande à ce que soit ajouter le thème des éoliennes disant que le permis de construire, qui avait été délivré, est à ce jour caduque. Les travaux vont être arrêtés et une nouvelle demande de permis de construire va être demandée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

Présentation et approbation du Compte financier unique 2025 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		99 126.33		49 793.24
Opérations exercice	444 269.63	436 954.39	126 859.68	181 993.64
Total	444 269.63	536 080.72	126 859.68	231 786.88
Résultat de clôture		91 811.09		104 927.20
Reste à réaliser	0			
Total cumulé		91 811.09		104 927.20
Résultat définitif		91 811.09		104 927.20

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Donne le pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote :

Pour : 10 voix Régis BESSIN, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER , Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT, Romane LEROY, Mélody PAGNY, Yannick BOUTEILLER

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1 Jean-Patrick AUDOUX

Absents lors du vote : 0

Présentation et approbation du budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif,

Monsieur le Maire expose les propositions pour le budget communal 2026.

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	273 627.20	149 411.09	423 038.29
Recettes	273 627.20	149 411.09	423 038.29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le budget communal 2026,

D'autoriser le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget 2026.

Vote des taux d'imposition 2026

Mr le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le conseil municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Mr le Maire rappelle les applicables en 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	26.98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	23.44 %
Taxe d'habitation (TH)	8.67 %

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Fixe les taux d'imposition applicables en 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	26.98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	23.44 %
Taxe d'habitation (TH)	9.67 %

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Subventions aux associations pour 2026

Anciens d'Algérie	120,00
Club de l'Amitié	120,00
Comité des Fêtes	100,00
Don du sang	70,00
Fusillés de Beaucoudray	30,00
Maison Familiale de Percy	50,00
Pompiers de Percy	100,00
Société de chasse	120,00
Ecole Sainte Marie	250,00
Ecole Maupas	250,00
La Montabolaïse gym et loisirs	120,00
Réserve	1 170.00
TOTAL	2 500,00

Le Secrétaire de séance,
Brigitte VIBERT

Fait à MONTABOT,
Le 20/04/2026 ,
Le Maire